

Charte d'engagement pour l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap

Préambule

Bati-form, organisme de formation s'engage à garantir l'égalité d'accès à la formation pour toutes les personnes, y compris les personnes en situation de handicap. Cette charte s'inscrit dans la loi du 11 février 2005 (loi N°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées). Cette charte vise à formaliser l'engagement des intervenants et partenaires à favoriser l'inclusion et l'accessibilité des actions de formation.

Engagements

1. Accueil des personnes en situation de handicap

Les signataires s'engagent à accueillir les personnes en situation de handicap dans des conditions respectueuses, bienveillantes et non discriminatoires.

Les engagements de Bati-form sont les suivants:

- Designer un référent handicap, en assurer la formation et en assurer le remplacement
- Assurer la diffusion des coordonnées du référent handicap sur les supports de communication
- Assurer la diffusion de la charte d'engagement au sein des équipes
- Rester vigilant sur l'accessibilité des locaux
- Mettre en oeuvre les moyens d'identification de toute situation de handicap et de rechercher des solutions.

2. Identification des besoins

Les signataires s'engagent à prendre en compte les besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap et à adapter, dans la mesure du possible, les modalités d'accueil, d'accompagnement et de formation.

3. Adaptation pédagogique

Les signataires s'engagent à mettre en oeuvre, lorsque cela est nécessaire et possible, des adaptations pédagogiques ou organisationnelles telles que :

- Adaptation des supports pédagogiques
- Aménagement des rythmes de formation
- Adaptation des modalités d'évaluation
- Recours à des outils ou aides techniques

4. Confidentialité

Toute information relative à la situation de handicap d'un apprenant sera traitée avec la plus stricte confidentialité.

5. Coopération avec le référent handicap

Les signataires s'engagent à collaborer avec le référent handicap de l'organisme afin de faciliter l'accès et le bon déroulement des formations pour les personnes concernées.

6. Amélioration continue

Les signataires s'engagent à participer à l'amélioration continue des pratiques en matière d'accessibilité et d'inclusion.

7° Les ressources disponibles de BATI FORM sont les suivantes:

- AGEFIPH
- Ressources handicap formation du CariOref Occitanie
- Cap emploi Toulouse
- EURL DSI

Engagement du signataire

Par la présente, le signataire reconnaît avoir pris connaissance de cette charte et s'engage à respecter les principes et engagements qui y sont définis.

Fait à : Tlse

Le : 18/3/26

Nom et fonction du signataire : A. Duwot

Signature : _____

